

LE MOUTON LIBÉRÉ



Numéro 0004

Édition du 22 février 2019



Sommaire

A la Une : Un discours "attendu"	P.2-3
lors du dîner annuel du CRIF	
Le Billet de la Gazette	P.3
Edito : Rejet du RIC	P.3
Dossier : Une justice d'exception	P.4-7
Le Zoom	P.8-9
Clefs de Réflexion	P.10
Quartier libre	P.11
Pause café	P.12



Un discours "attendu" lors du dîner annuel du CRIF

M. Macron s'est exprimé lors du dîner annuel du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France.

En ce moment, un sujet très délicat est mis en avant, celui de l'antisémitisme. Nous avons longuement hésité à l'aborder dans notre gazette, mais force de constater que nous nous devons d'informer peu importe le sujet et sa sensibilité à partir du moment où ce sujet amène notre pays à prendre certaines décisions. Nous tenons, tout de même, à rappeler que nous sommes contre toutes formes de violences, y compris celle du racisme.

Des médias de propagande

Depuis plusieurs jours, les médias habituels sont en mode : ON propagande. Bien évidemment que tout racisme est à punir !! C'est abject et intolérable dans notre société !

Cependant, l'antisémitisme est mis en avant comme si tout le reste n'existaient pas. Hors que le fléau qu'est le racisme, malheureusement, ne touche pas que cette partie de la population française, mais également les musulmans, les chrétiens, les homosexuels....

Propagande : Tout ce qui est fait pour répandre une opinion. Ensemble d'actions et stratégies destinées à influencer ou embrouiller la pensée et les actes d'une population.

Racisme : Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.

Un coupable tout trouvé

Et cela va encore plus loin dans les propos tenu par les médias et le gouvernement. Si l'antisémitisme est aussi accru en ce moment, c'est à cause du mouvement des Gilets Jaunes qui aurait "éveiller les extrémistes"... Ou comment retourné une situation à son avantage... eux-mêmes.



RTL - 20 février, 23h21

Pourtant un appel citoyen à amender la proposition de loi avait été lancé le 18 décembre dernier...



Un gilet jaune défile le 17/02/19

Nos cours d'histoire

Si on se plonge un petit peu dans les livres d'histoire, on se rend vite compte que le racisme existe depuis la nuit des temps. Prenons l'exemple de l'esclavage, il dura des siècles et des siècles, il y fallut attendre la troisième abolition de la France pour les colonies qu'elle avait. Donc oui, des peuples entiers furent massacrés, soumis, mal traités ! Et ce n'est pas acceptable.

Un con en vaut 10 ?!

Depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes, on voit bien que le gou-

vernemment a du mal avec les mathématiques. Mais tout de même, ce n'est pas parce qu'une personne dit des choses qu'elle est représentative de la majorité. La preuve en est que même au sein de la majorité parlementaire, ils commencent à ne plus être tous d'accord (voir la loi anti-casseur).

Il faut arrêter avec les amalgames.

De nouvelles lois en vue

Lors du discours que M. Macron a tenu, mercredi dernier. Il a soulève plusieurs futurs mesures afin de lutter contre l'antisémitisme dont la fin de l'anonymat sur internet. C'est passé un peu inaperçu, noyé dans une longue litanie..

Mais ce fait est grave, après des droits essentiels bafoués depuis des mois, encore un loi de censure et de répression en approche ! Alors oui il faut encore une fois il faut punir les actes de racisme, mais faut-il pour autant s'en servir pour accroître une dérive autoritaire ? N'est-ce pas un manque de respect envers ceux qui ont souffert ?

Suite page 3

Il rajoute également, des futurs lois contre l'antisémitisme sans vraiment en dire plus. Mais n'a t on pas déjà des lois contre le racisme ? Comme celle la Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 ou le délit de profanation de sépulture qui est puni par le code pénal d'un an de prison, avec condamnation aggravée lorsqu'il s'agit d'une violation commise en raison de l'appartenance à une race ?

Jusqu'où iront-ils ?

Depuis trois mois, le gouvernement essaie par tout les moyens de faire stopper le mouvement des Gilets Jaunes, qui malgré leur espoir ne s'arrête pas. Ils refusent de voir et d'entendre la détresse du peuple.

Les diffamations vont bon train, après les avoir traités d'extrémiste de gauche, puis de droite, de casseur, d'anarchiste, maintenant ils sont antisémites.. Ce sera quoi demain ? Quand

est-ce que le gouvernement ouvrira les yeux sur qui sont réellement les Gilets Jaunes ? Quand comprendront-ils que ce sont simplement des citoyens au bout du rouleau, écrasés sous les taxes et les injustices et qui ne demandent qu'une seule chose : vivre au lieu de survivre...

Le Billet de la Gazette

Au bagné !

Nouvelle idée de génie de notre premier ministre et si les chômeurs faisaient du travail d'intérêt général ?! Allez on leur met un gilet orange, sur le bord des routes et au travail fainéant ! On aurait bien envie de lui dire : "Et si nos politiciens faisait leur travail d'intérêt commun et public ?" Allez sans rancune !



Edito : Le RIC rejeté par la commission parlementaire

La proposition de loi a été rejeté sans même que le contenu des articles n'ait été lu..

Motion de renvoi à l'initiative de LREM.

Après trois heures d'un débat souvent tendu, le texte porté par La France Insoumise a fait l'objet d'une motion de renvoi à l'initiative de LREM. Votée par 91 voix contre 50, elle a coupé court aux discussions avant l'examen des articles.

Un grand débat mais pas de loi

Depuis plusieurs semaines se tient un peu partout en France et sur internet, le grand débat national. On aurait pu penser dès lors que la majorité était vraiment dans l'optique de vouloir écouter les demandes du peuple, et bien non... Faut pas pousser mémé

dans les ortilles comme on dit. Ecouter ok, débattre à leur manière mais surtout ne pas toucher à la démocratie parlementaire s'il vous plaît.

Une chance de marquer l'histoire

Avec cette proposition de loi pourtant LREM avait une chance de marquer l'histoire, et ce autrement que par des actes répressifs.. Mais ils ont préféré rejeté le dossier rapidement.

Et ce pour car pour eux il s'agit uniquement d'opportunisme de la part de la France Insoumise : "Sous prétexte de référendum d'initiative citoyenne, vous voulez profiter des événements que nous traversons pour réintroduire l'idée d'une assemblée constituante et

d'une certaine manière de mettre à bas la Cinquième République", affirme la ministre de la Justice Nicole Belloubet.

Pas de RIC en vue

Malgré l'ouverture d'esprit prôné par M. Macron sur le sujet de RIC. Non, il n'y aura pas le RIC sous la forme demandé par les citoyens (pour rappel cette demande est soutenue par 70% des français, plus que le taux d'électeur de M. Macron).

Il faudra attendre la fin du grand débat national pour savoir quel est donc la vision gouvernementale du RIC..

Les GILETS JAUNES : victimes d'une justice d'exception

Un traitement judiciaire particulièrement répressif, une espèce de justice d'exception.

Pourquoi ?

Des personnes sont condamnées à de la prison ferme alors qu'elles n'ont pas de casier judiciaire. En règle générale, lorsqu'une personne qui a un casier vierge commet une agression envers un policier et qu'il n'y a pas de préjudice corporel, elle est condamnée à une peine avec sursis.

Mais le 22 novembre 2018, la ministre de la justice Nicole Belloubet envoie une circulaire au procureur de la République prônant une sévérité extrême dans le traitement des affaires des gilets jaunes.



La copie de cette circulaire a été adressée aux tribunaux de grande instance qui sont censés être indépendants.

Cela évoque une sorte de pression indirecte du pouvoir exécutif sur les magistrats qui jugent les gilets jaunes.

La majorité des cas sont révoltants car les procédures se basent exclusivement sur des procès

verbaux de policiers dont les versions sont contredites par des témoins.

Les policiers sont assermentés, les personnes arrêtées ne le sont pas, donc ce sera toujours la parole du policier qui va primer sur la personne mise en cause, c'est une vraie difficulté.

L'infraction souvent utilisée: la participation à un attroupement en vue de commettre des violences lors de manifestations qui n'ont pas été déclarées.

Ce qui pose problème ici, c'est la formule « en vue de commettre des violences ».

Comment peut-on à l'avance prévoir ce que va faire un manifestant? Et de ce fait l'arrêter alors qu'il n'a rien fait ?

L'impact de ces condamnations

Il y a l'impact professionnel : des promesses d'embauches qui n'ont pas pu être concrétisées. Maître Libeskind donne l'exemple d'un agent de sécurité qui ne pourra plus exercer son métier car cette profession exige un casier vierge.

Il y a aussi l'impact sur le plan familial (les revenus, les enfants).

Le plus aberrant sur ces peines de prison ferme, c'est que ces personnes

n'ont commis aucune violence à l'encontre des policiers.

Un jeune de 21 ans à Sedan a pris un an de prison ferme pour avoir lancé des petits projectiles sans avoir causé de préjudice corporel sur les policiers.

Et le comble, c'est que la peine de prison ferme est accompagnée par un mandat de dépôt déposé par le magistrat : si on fait appel on reste incarcéré.

Cette pratique est très rarement utilisée par les tribunaux dans les affaires pénales, donc nous pouvons dire que nous avons là une justice d'exception.



Depuis le début du mouvement, des chiffres impressionnantes : plus de 6000 gardes à vue, d'innombrables arrestations préventives, des peines de prison ferme prononcées pour des faits mineurs, parfois pour un simple post Facebook appelant à des blocages.

L'infraction de regroupement en vue de commettre des violences

Elle peut se lire comme une tentative d'entrave au droit de manifester par toutes ces arrestations préventives massives.

Où en est on aujourd'hui après l'acte XII ?

A Paris, cela se passe un peu mieux, les manifestations étant déclarées régulièrement auprès de la préfecture.

Mais en province un peu moins : il y a encore des nasses à la fin des manifestations quand les manifestants arrivent à leur destination finale (à Paris également).

Or, un acte attentatoire à la libre circulation des personnes est punie de 7 ans d'emprisonnement.

Pourquoi nasser quand il n'y a pas lieu de le faire puisque les manifestations sont déclarées, et quand bien même elles ne le sont pas, il n'y a pas lieu de le faire non plus. Ceci est contraire à la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme.

A ce sujet, des plaintes collectives ont été déposées directement à l'encontre du préfet de police de Paris.

Certains se souviennent de la nasse de la rue Vignon à Paris lors de l'Acte VI, une garde à vue à ciel ouvert qui a duré plus de 4 heures, empêchant les manifestants de sortir. C'est là clairement une atteinte à la libre circulation. La classe politique ne semble pas s'en émouvoir, elle ne mentionne jamais cette pratique illégale.

Il existe un autre type d'entrave même s'il paraît moins grave : le retrait des équipements de protection des manifestants.

Cela est illégal car ces équipements sont destinés à des fins de protection , comment cela peut il constituer une arme à destination ?

On empêche même les gens de prendre le train (comme ces personnes qui n'ont pas pu rentrer à leur domicile en province).

Concernant ce mouvement, ces événements : nous ne sommes plus dans un état de droit, estime maître Libeskind.

Vers une sortie progressive et accélérée de l'état de droit

Le gouvernement fait voter une loi d'exception qu'il appelle loi « anti casseur » alors que la majorité des manifestants est pacifique.

Les dispositions de cette loi apparaissent contraire à la constitution : au sein du droit français existe un arsenal législatif amplement suffisant pour faire face à ces casseurs . La REM et certains membres de l'opposition ont voté cette loi.

La loi anti casseur est en réalité une loi anti manifestants , inspirée par le groupe de sénateurs LR dont le but est d'inscrire certaines entraves au droit de manifester dans la loi elle même.

Peut on envisager des recours internationaux ?

Cela semble difficile, mais les avocats du collectif robes noires et gilets jaunes ont des projets avec un confrère agréé à la cour pénale internationale de déposer une plainte collective auprès des nations unies et d'autres institutions européennes et internationales.

Origine du collectif robes noires et gilets jaunes

Ce groupe a été fondé au début du mois de décembre. Pour David Libeskind, l'un des co-fondateurs, c'est un engagement très fort, car lors de la manifestation du 1er décembre, il fut témoin de violences policières sur des personnes qu'il nomme « très humbles », ce qui l'a fortement choqué.

Un gilet jaune l'a mis en relation avec Philippe de Veulle, il s'est rendu compte qu'ils avaient de nombreux points de convergence.

Vers le 10 décembre, ils ont créé 2 groupes : l'un diffusant de l'information générale, partageant des vidéos qui peuvent constituer des éléments de preuve, important pour les personnes en procédure judiciaire), l'autre diffusant de l'information juridique.

Ce groupe rencontre un rapide succès : il compte aujourd'hui environ 21 000 membres.

David Libeskind est l'un des tout premiers signataires de la pétition que Le Media a lancé sur l'amnistie pour les gilets jaunes, rejointe par des femmes gilets jaunes et de très nombreuses personnalités (intellectuelles, politiques, des gilets jaunes comme Eric Drouet et Maxime Nicolle).

Il approuve cette idée compte tenu des centaines de condamnations des gilets jaunes même s'il faudra voir au cas par cas, mais il estime qu'il y a quand même beaucoup de condamnations injustes.

Pour lui, il faut arrêter ce processus de répression des gilets jaunes.

Maître Libeskind s'est rendu à la

préfecture de police pour organiser une rencontre : il n'a jamais eu de réponse.

Faire voter une loi d'amnistie permettrait de faire renouer ce dialogue avec le pouvoir exécutif.



Nous ne sommes pas des casseurs, nous ne sommes pas des foules haineuses

Interview De David Libeskind réalisée par le médiaTV après la blessure de Jérôme Rodriguez.

Qui est David Libeskind ? avocat de Jérôme Rodriguez avec son confrère Philippe DeVeulle, citoyen engagé et co-fondateur du groupe FB « Robes noires et gilets jaunes ».

Qui est ce groupe ? Un collectif d'une centaine d'avocats en France qui apportent une aide juridique bénévole aux gilets jaunes inquiétés par la justice.

Lien de l'interview : <https://bit.ly/2T5ABst>

Quelle suite pour ce mouvement

Une répression très lourde, le risque de perdre un œil, d'être malmené, d'avoir un casier judiciaire ne dissuadent pas. Il suffit de voir Jérôme Rodriguez encore plus déterminé après sa blessure.

Les gilets jaunes que maître Libeskind et d'autres avocats défendent continuent de manifester car c'est une cause juste. Ni la répression policière, ni la répression judiciaire ne les feront taire.

Aujourd'hui, ils s'organisent en as-

sociations, en assemblées générales.

Après les fêtes, ils étaient encore plus nombreux. Le gouvernement ne veut pas l'entendre, ce n'est pas en cachant les vidéos de gilets jaunes blessés que le problème va se résoudre.

Les médias ont tardé à diffuser sur les blessés. Ils ne diffusent pas mais ces vidéos existent sur les réseaux sociaux, il ne faut pas prendre les gens pour des abrutis, ils ne se contentent pas de regarder les médias, ils regardent aussi les réseaux sociaux.

Si ce mouvement est soutenu par la majorité des français, c'est parce que les revendications des gilets jaunes sont parfaitement légitimes.

Les pouvoirs publics devraient réfléchir sur cette question.



Pour conclure...

Ce mouvement est un événement révolutionnaire pacifique qui revendique des idées justes. La majorité des manifestants est apolitique, ni d'extrême droite, ni d'extrême gauche.

Ce mouvement est révolutionnaire car c'est une lame de fond, peut être qu'à un moment donné, il va se calmer, mais une lame de fond c'est une vague, qui reviendra quoiqu'il arrive.

Les français ont besoin d'un vrai changement social, ont besoin de liberté, de choisir leur vie.

Le système actuel ne permet pas aux personnes de choisir leur vie, il n'y a pas de revenu universel donc les personnes choisissent leur vie pour manger, pour dormir, en fonction des contraintes que leur impose la société.

Aujourd'hui ils ne veulent plus de ces situations là, ils veulent être libres de faire ce qu'ils veulent : un logement, manger à leur faim, avoir un

minimum vital.

On peut être optimiste car les français ont toujours donné l'exemple dans le monde : la révolution de 1789 s'est vite propagée.

Le mouvement des gilets jaunes connaît une vraie adhésion internationale des peuples.

On peut penser qu'à terme, cela aboutira à un changement de société, les gens participeront de manière plus directe au pouvoir politique, ils seront beaucoup plus libres de choisir leur vie, il y aura beaucoup plus d'égalité sociale.

Cela met du temps, c'est comme un accouchement, avant la délivrance il y a les douleurs. Nous sommes dans ce processus là.



VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE POLICIERE EN FRANCE?

Robes Noires & Gilets Jaunes
Est là pour vous aider

Robes Noires et Gilets Jaunes Officiel fait de la diffusion d'informations juridiques et répond aux questions juridiques par mail et téléphone, de manière gratuite

Mailto: RNetGJ@gmail.com.

GJM
GILETS JAUNES MÉDIAS
L'autre côté du mirroir

LE ZOOM



Ne passera pas par la case prison...

Malgré sa condamnation, Jérôme Cahuzac n'ira pas en prison . L'ancien ministre du Budget, qui avait des comptes cachés à l'étranger, a été condamné à quatre ans de prison, dont deux avec sursis et 300.000 euros d'amende.



« Ils ont le droit de manifester, même s'ils sont cons malheureusement. C'est ça qui est dramatique. »

Lundi 18 février sur le plateau de la chaîne de télévision CNews, l'ancien conseiller en communication de François Hollande, Gaspard Gantzer, a fait part de son mépris sur les Gilets jaunes.

« J'ai toujours fait attention à mon langage pour commenter ce qui se passait avec les Gilets jaunes, mais là on a franchi la cote d'alerte ». D'après lui, « il n'y aurait pas grand monde» lors des rassemblements, «si on faisait des tests de QI à l'entrée des manifestations». Avant de préciser : « Ils ont le droit de manifester, même s'ils sont cons malheureusement. C'est ça qui est dramatique. »

LE ZOOM



Cherchez l'erreur...

Juppé se voit nommé à un poste prestigieux alors qu'il a volé des milliards. Mis en examen pour abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux et prise illégale d'intérêt il est condamné à 18 mois de prison avec sursis et 10 ans d'inéligibilité. En appel : 14 mois avec sursis, 1 an d'inéligibilité. En France, on ne peut pas être instituteur ou agent d'assurance sans un casier vierge, par contre on peut siéger au Conseil Constitutionnel !



Alexandre Langlois

Convoqué en conseil de discipline mercredi 20 février, il risque la révocation pour avoir dénoncé avec son syndicat VIGI : la gestion du maintien de l'ordre par le gouvernement dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, les pratiques malhonnêtes de sa hiérarchie, l'instrumentalisation des forces de l'ordre par le pouvoir, les conditions de travail difficiles dans un contexte de hausse des cas de suicides chez policiers, les pressions de la hiérarchie, statistiques truquées de la délinquance. « Ils ont fait ce conseil de discipline car chaque fois qu'ils nous ont envoyés devant un juge, ils ont perdu ! ». Ce lanceur d'alerte est soutenu par des collègues policiers et des gilets jaunes.

Pensée critique : en 2019, est-il devenu plus choquant en France de casser une vitrine qu'une mâchoire ?

A entendre la plupart des médias, mais surtout des représentants du gouvernement actuel, le nombre de vitrines cassées ne se compterait plus, alors que celui des mutilés se compterait sur les doigts d'une main (tant qu'elle n'a pas été arrachée bien sûr...).

Pour certains, briser une vitrine semble plus grave que briser une vie...

Cela semble évident depuis le mouvement des Gilets Jaunes. Et c'est d'autant plus inquiétant que le silence assourdissant de la plupart des médias, et d'une écrasante majorité de la population française, laisse penser que personne ne se choque des mutilations subies par une partie toujours plus grande de la population.

Comme si, briser une vitrine, brûler un véhicule, rendait légitime et juste la mutilation d'autrui. Comme si les deux étaient de gravité et de conséquences égales. Serait-ce donc le retour à une société qui, au nom du confort, reconnaît la valeur d'un bien, supérieur à celui d'une vie ?

Ils ont choisi d'en prendre le risque en manifestant...

On a pu l'entendre deci delà. Mais n'est-ce pas aussi saugrenu que dire de ce ceux qui ont été renversés par un véhicule : ils ont choisi d'en prendre le risque en traversant la rue ?

Le plus absurde est que ces mêmes personnes peuvent, dans la foulée, s'ériger en défenseurs des valeurs démocratiques. Comme si, le simple fait de se réclamer de la démocratie faisait de soi un démocrate, effaçait tout, légitimait tout, permettait tout, y compris l'inhumanité.

Mais peut-être que ces personnes ne se choquaient pas non plus de l'amputation de la main des voleurs, comme la pratique encore l'Arabie Saoudite par exemple. Auquel cas, elles seraient cohérentes. Sauf que l'Arabie Saoudite est une monarchie...

Les responsables des mutilations aussi prennent un gros risque...

La rumeur d'organisations militantes, d'experts juridiques, commence à gronder.

Chacun interroge la nature de ces répressions, de ces arrestations, de ces mutilations commises en temps de paix.

Chacun en étudie la réalité, le contexte, le nombre et, surtout, les contours précis de la définition internationale du crime contre l'humanité, "de la torture", de la "persécution de tout groupe identifiable", "ou d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale".

Ces humains-là croient en l'existence d'une justice authentique, humaine précisément, et regardent d'un œil confiant (tant qu'il n'a pas été crevé bien sûr...) cette option de plainte internationale.

Ainsi, verrons-nous peut-être un jour, chaque Gilet Jaune mutilé intensifier son combat, et faire reconnaître à une justice internationale insensible au conflit d'intérêt français, que la brutalité et la barbarie sont responsables d'une vie mutilée dans sa chair, et dans celle de ses proches, jusqu'à la fin de leur temps. Et qui sait, les "accidents" pourraient être requalifiés, et des criminels condamnés. Ça c'est déjà produit par le passé.

Avant le mouvement des Gilets Jaunes, la Bête Immonde se nourrissait seulement de haine raciale. Depuis, elle semble avoir intégré la haine sociale à son régime alimentaire, et

en bonne proportion. Son terrain de chasse semble désormais dépasser le cadre de la rue, et s'être ouvert à d'autres espaces de la vie publique, et financière. Les Français silencieux la laisseront-ils se repaître encore sans lever le petit doigt (tant qu'il n'a pas été déchiqueté bien sûr...) ?





JAUNE...COMME LE SOLEIL

Commment pourrions-nous revenir en arrière,
*A cette époque de l'enfance innocente ?
Quand nos survivants de 44 ; après la guerre
Rêvaient pour nous d'une vie rayonnante.*

*Comment oublier, 1935 ! La famine d'entre- deux guerres ?
Les ghettos, la misère des négligés,
La France dans les rues livrant leurs colères
Pour réclamer la réparation de leurs dignités !*

*2019 ! Comment admettre...
Que notre temps soit lui aussi dépouillé
Par un monde condescendant.
Accepter de crever la faim... se taire,
Regarder nos anciens pleurer une seconde misère !*

*Courber le dos, les Français ne savent pas faire !
La bannière en mains, chantant à leurs libertés
Ils avancent sur les chemins :
Éborgnés, mutilés, matraqués
Toujours devant. Comme les anciens
Resté libre, c'est leur affaire...*

Marianne

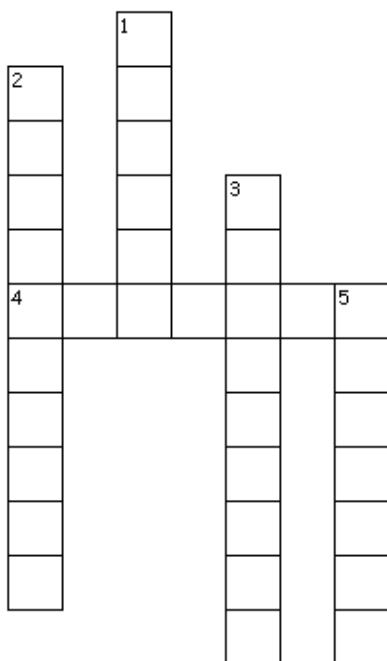
La devise de "La Rochejaquelein" (guerres de Vendée)

Si j'avance suivez-moi
Si je recule tuez-moi
Si je meurs... vengez-moi...

Envoyé par Chriss



PAUSE CAFÉ



Mots Croisés

Horizontal

4. Alexandre, le conquérant des passeports diplomatiques

Vertical

1. Tout est bon ! Dans le ...

2. La 5eme a été proclamée par le Général De Gaulle en 1958

3. D'origine grecque : "Gestion de la cité"

5. Petit gaulois réfractaire n'ayant pas abusé de la potion magique

Une envie de coloriage ?
N'hésitez pas à imprimer la gazette et à utiliser vos plus beaux crayons !

Pour nous écrire

Cette section est là votre ! Vous souhaitez partager un poème, un texte ou un chant, lancer un appel, une lettre d'amour ou exprimer à voix haute votre pensée ? N'attendez plus !

Contactez nous sur la page Facebook de la Gazette (@GazetteLe-MoutonLibere), ou via l'adresse mail suivante : presse@aurismedia.fr !

